



Communiqué - 7 août 2009

### Sécurité des piscines résidentielles : Conseils d'experts

Cette année, bon nombre d'administrations au Canada ont revu leurs règlements et la réglementation officielle en ce qui a trait à la sécurité des piscines résidentielles. Le Québec propose une nouvelle Loi sur la sécurité des piscines résidentielles, qui exige en priorité que toute piscine nouvellement installée soit complètement entourée d'une barrière des quatre côtés du périmètre.

Bien que certaines ONG aient misé sur une barrière des quatre côtés de la piscine comme « protection universelle » contre la noyade des tout-petits, les représentants du Conseil canadien des piscines et spas voient différemment la situation en ce qui concerne la sécurité des piscines. Au cours des années, les installateurs de piscines au Canada ont acquis une expérience considérable dans ce domaine, et ils intègrent les toutes nouvelles technologies aux piscines résidentielles qu'ils installent.

« En ce qui a trait à la sécurité, une approche multidimensionnelle est la meilleure façon d'empêcher la noyade de jeunes enfants. Une barrière des quatre côtés est une option qui favorise indubitablement la sécurité autour de la piscine, mais ce n'est pas nécessairement la seule ou la meilleure solution, a déclaré récemment David Huxtable, président du CCPS. Comme l'ont révélé des documents officiels sur les noyades, on ne peut se fier uniquement à une barrière des quatre côtés. Malheureusement, il y a eu depuis quelques années plusieurs noyades lorsque les portes des barrières avaient été maintenues ouvertes par des adultes ou des enfants plus âgés. »

Le directeur exécutif du Conseil Robert Wood a souligné que la sécurité des piscines n'est pas simplement unidimensionnelle. « Nous devrions adopter les nouvelles technologies disponibles qui peuvent accroître la sécurité autour de la piscine familiale, a-t-il affirmé. Les couvercles de sécurité sont virtuellement impénétrables. Des alarmes à ondes et des avertisseurs d'accès sont aussi d'excellentes options. Une barrière des quatre côtés de la piscine (une barrière sur trois côtés et la maison formant une barrière sur le quatrième côté) utilisée en combinaison avec des portes à fermeture et à verrouillage automatiques, des avertisseurs d'immersion ou d'accès, un couvercle de sécurité ou des alarmes à ondes, offriraient certainement un degré de sécurité beaucoup plus élevé qu'une simple barrière des quatre côtés de la piscine. Selon nous, les organismes de réglementation verront la situation dans son ensemble et ils ne s'arrêteront pas à une solution universelle. »

« Même si tous ces éléments de sécurité sont en place, la supervision par un adulte est obligatoire, a conclu David Huxtable. Peu importe les dispositifs mécaniques et électroniques installés, rien ne peut remplacer la supervision directe et constante par un adulte lorsqu'il s'agit de la sécurité de jeunes enfants. »

Pour voir les recommandations de l'industrie intitulées « *Lignes directrices générales sur la sécurité des piscines et des spas* » (G-0209), visiter le site Web du Conseil canadien des piscines et spas. ([www.poolcouncil.ca](http://www.poolcouncil.ca))